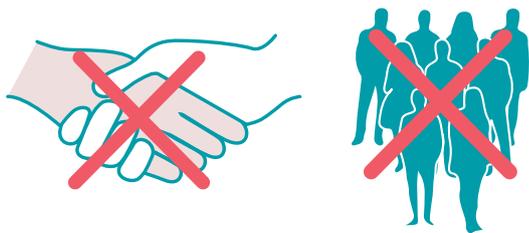


Mesures barrières au travail



Limitez les déplacements et les contacts au strict nécessaire, évitez les rassemblements.



Respectez une distance de sécurité d'au moins 1 mètre (2 mètres si possible) avec les collègues, les clients et les fournisseurs.



Saluez vos collègues sans leur serrer la main, sans leur faire la bise et sans accolade.



Lavez-vous régulièrement les mains avec de l'eau et du savon et essuyez-les avec du papier à usage unique, ou utilisez une solution hydroalcoolique.



Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche.



Toussez ou éternuez dans votre coude, mouchez-vous et crachez dans un mouchoir en papier que vous jetez immédiatement à la poubelle.

Le port du masque ne dispense pas des mesures barrières.

www.inrs.fr